



---

## Salle de conditionnement physique de St-Ludger

### Règles de fonctionnement

Les règles suivantes sont établies pour tous les usagers de la salle de conditionnement physique.

L'âge minimum pour les usagers est de 16 ans. Toute personne de moins de 18 ans qui souhaite s'abonner doit obtenir la signature d'un parent.

Lors de l'inscription, vous devrez fournir une pièce d'identité afin de valider votre adresse et votre âge.

Il est interdit de se déplacer dans le local de conditionnement physique avec les chaussures d'extérieur (bottes, couvre-chaussures, souliers, espadrilles, etc.). Le port de chaussures de sport appropriées est obligatoire durant vos séances d'entraînement.

Utilisez les casiers qui se trouvent dans le hall d'entrée pour mettre vos effets personnels et accrochez vos manteaux sur le support près de la bibliothèque.

#### **Aucun sac d'entraînement n'est permis dans la salle d'entraînement.**

Seuls les vêtements de sport, d'entraînement ou d'échauffement (t-shirts, shorts, pantalons en molleton, etc.) sont permis dans la salle de conditionnement physique. Le port des articles suivants est interdit : jeans, shorts en denim, articles comportant des fermetures à glissière ou des œillets et vêtements d'extérieur.

Vous devez apporter votre serviette et l'utiliser lors de vos entraînements.

Les résidus de sueur doivent être aussitôt essuyés des appareils ou du plancher après chaque usage. Nettoyez le matériel (poids, appareils, etc.) après usage au moyen des serviettes de papier et du désinfectant fournis à cet effet. Aucun autre produit que celui dans les bouteilles mises à votre disposition ne doit être utilisé.

**La nourriture, la gomme et les breuvages sont interdits** dans la salle de conditionnement. Seule l'utilisation d'une bouteille d'eau refermable en plastique ou en métal est permise.

Tous les poids, barres ou autres équipements doivent être remis aux endroits appropriés après chaque utilisation.

En tout temps, il est **interdit de lancer ou laisser tomber ses haltères ou plaques au sol** ou sur les supports prévus à cette fin. Toujours manipuler les équipements avec soin et prudence.

Il est interdit de déplacer toute pièce d'équipement d'entraînement physique à l'extérieur de la salle de conditionnement physique.

Pour éviter les bris et les blessures, n'utilisez les appareils qu'aux fins auxquelles ils sont conçus. De plus, vous devez utiliser ou soulever uniquement des poids que vous maîtrisez, sans courir de risques.

Vous êtes responsable de votre clé magnétique. En aucun cas vous ne pouvez la partager, ni donner accès à la salle de conditionnement physique à une personne qui n'est pas abonnée.

Il est de votre responsabilité de renouveler ou non votre abonnement à la date d'échéance de votre contrat. En cas de non-renouvellement, votre clé sera automatiquement désactivée.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER  
181, RUE PRINCIPALE  
SAINT-LUDGER QC  
GOM 1W0

Téléphone : (819) 548-5408  
Télécopieur : (819) 548-5743  
Courriel : [info@st-ludger.qc.ca](mailto:info@st-ludger.qc.ca)

---

En tout temps vous pouvez vous désinscrire et demander un remboursement des frais d'adhésion, peu importe la raison. Les frais seront remboursés en totalité uniquement si la demande est faite dans les 30 jours suivant l'adhésion. Au-delà de 30 jours, le remboursement sera effectué au prorata des jours restants du mois courant.

Signalez immédiatement tous les bris, mauvais fonctionnement ou anomalies concernant les exercices et leur utilisation ou toute blessure subie sur les lieux, en communiquant avec la Municipalité au 819-548-5408 ou par courriel à [reception@st-ludger.qc.ca](mailto:reception@st-ludger.qc.ca).

Le non-respect de l'une de ces conditions, de ces consignes sanitaires, ou envers un autre usager pourrait entraîner une interdiction d'accès à la salle de conditionnement sans remboursement, et la désactivation de votre clé.

La Municipalité n'est pas responsable des blessures, des accidents ou de la perte de vos objets lors de vos périodes d'entraînement.

Merci de bien vouloir faire preuve de courtoisie envers toutes et tous.

Nous vous remercions d'avoir choisi de vous abonner à la salle de conditionnement de St-Ludger et vous prions de bien respecter les règlements ci-dessus. La municipalité de St-Ludger se réserve le droit d'interpréter et d'appliquer ces règlements de manière à garantir un service de qualité optimale ainsi que la sécurité de TOUS les abonnés.